

*Question présentée par le député :*

*M. Alberto Velasco*

*Date de dépôt : 15 octobre 2015*

## **Question écrite urgente**

### **Le Conseil d'Etat accepte-t-il l'incompatibilité de fonction ?**

La Communauté de Communes du Pays de Gex (CCPG) a décidé de faire de sa ZAC « un exemple en matière de développement durable et de sobriété énergétique », selon M. Vincent Scattolin, PDG de Terrinov, la société publique locale à laquelle la CCPG a confié cette mission, comme le rappelle la Tribune de Genève du 23 septembre 2015. M. Scattolin est également 2<sup>e</sup> adjoint au maire de Divonne, délégué à l'urbanisme et l'aménagement du territoire, et vice-président de la CCPG.

Il apparaît que cette personne est fonctionnaire de l'Etat de Genève, concrètement au DALE, en qualité de chef de service à l'office de l'urbanisme.

*Etant donné sa fonction n'y a-t-il pas incompatibilité avec ses charges extérieures qui relèvent du même domaine de compétence et de décision dans le cadre d'une autre administration et d'une société ?*

*N'y a-t-il pas un problème de confidentialité et de fidélité à sa charge de fonctionnaire ?*

*Le Conseil d'Etat a-t-il fait une exception en dérogeant à la règle usuelle ?*